

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le droit protège-t-il le fort ou le faible ? Le rôle du professeur d'université

DEGRAVE, ELISE

Published in:

L'étranger, la veuve et l'orphelin...Le droit protège-t-il les plus faibles ? Liber amicorum Jacques Fierens

Publication date:

2020

Document Version

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

DEGRAVE, ELISE 2020, Le droit protège-t-il le fort ou le faible ? Le rôle du professeur d'université. Dans G Mathieu, N Colette-Basecqz, S Wattier & M Nihoul (eds), *L'étranger, la veuve et l'orphelin...Le droit protège-t-il les plus faibles ? Liber amicorum Jacques Fierens*. Collection de la Faculté de droit de l'UNamur, Larcier , Bruxelles, p. 65-73.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Le droit protège-t-il le fort ou le faible ? Le rôle du professeur d'université

Élise DEGRAVE¹

Chargée de cours à la Faculté de droit de l'UNamur

Directrice de recherches au CRIDS

Membre du NADI

Le droit protège-t-il le fort ou le faible ? Cette question puissante fait jaillir le souffle, la pertinence et l'impertinence qui caractérisent le Professeur – et le personnage – Jacques Fierens. Elle est empreinte de vérité et d'absolu, comme chaque question qu'il nous aura posée durant sa très belle carrière, lui dont l'envergure intellectuelle et humaine l'a amené à transcender les vicissitudes du quotidien universitaire pour nous pousser à toucher sans relâche aux essentiels, du droit, de l'enseignement, de la relation que nous construisons avec chaque étudiant, y conviant le cœur et l'intelligence.

Les réponses à sa question sont plurielles. Elles figureront dans les lignes de ce *liber amicorum* et bien plus loin encore, tant elles sont tributaires de l'époque, de l'intention du législateur, de l'application de la loi par ses destinataires, et de leur interprétation par les juges, chacun de ces acteurs du droit étant imbibé de ses propres convictions et intentions.

Au-delà du fait que cet ouvrage offrira à Jacques de nombreuses réponses qu'il pourra lire durant ses longues heures de navigation bretonne – surtout lorsque son moteur restera bloqué en marche avant² – elle invite chacun de nous à la remise en question du droit et à l'action.

¹ Un merci tout particulier aux étudiantes et étudiants qui ont accepté de relire ce texte alors en projet et de me faire part de leurs commentaires très riches (Ornella Berta, Emma Bourcelet, Massimo Leocata ; Charly Manneback ; Kylian Mars ; Elise Ney ; Emerance Ponlot ; Manon Ponsard ; Jason Steylemans ; Olga Thiry ; Zehra Yilmaz). Merci également aux membres du Comité PUNCH (Pédagogie universitaire namuroise en changement), à Coline Fievet, Benoit Michaux, Françoise Persoons, Mathieu Rolain, Marc Verdussen, pour les informations, idées et opinions échangées. Toutefois, les propos tenus ici n'engagent que moi.

² Événement survenu durant les premières heures suivant le passage à la pension de Jacques, qui constitue une métaphore en lui-même et symbolise, on l'espère, la manière dont Jacques envisage désormais son futur.

L'ÉTRANGER, LA VEUVE ET L'ORPHELIN. LE DROIT PROTÈGE-T-IL LES PLUS FAIBLES ?

Il faut, en effet, souhaiter au juriste d'être constamment in-tranquille : le droit n'est pas un ordre établi et figé. Il n'incarne pas une immuable vérité. C'est une boîte à outils, une belle boîte à outils, mais seulement une boîte à outils. Qui ne trouve souffle et sens que lorsqu'elle est mise au service de causes humaines et évolue avec elles.

Certes, le droit fixe un cadre. Qui guide. Qui ordonne. Qui en rassure certains, en agace d'autres. Mais l'existence de ce cadre ne peut nous endormir dans le confort des comportements conformistes et la béatification du critère de légalité.

Le droit doit sans cesse être questionné, évalué, voire contesté. Et il est du devoir des professeurs de droit d'initier leurs étudiants à ces démarches.

Il est d'ailleurs piquant de constater qu'il s'agit là d'une attente réelle de certains étudiants. Dès la première année en droit, on perçoit, parmi les nombreuses rangées de sièges, des étudiants qui ont choisi d'étudier le droit pour son côté rassurant. Chez eux, la norme est la norme en ce sens qu'elle constitue son propre horizon. Il faut l'apprendre et la connaître dans le but exclusif et ultime de la respecter. Mais d'autres, ébranlés par un vécu personnel qui les rendra bientôt plus forts, ou portant en eux un vif sentiment de Justice d'où germera peut-être un esprit rebelle, cherchent à comprendre le « pourquoi » des normes et n'hésitent pas à les remettre en question dès les premières heures de cours, souvent avec niaque et impétuosité. Plus tard, il arrive que ces catégories s'entremêlent. Certains esprits rebelles se meurent, à la faveur du confort d'esprit et de vie qu'offre l'éloignement des questions vraies. D'autres, d'abord timides et prudents, s'éveillent aux joies acidulées de la remise en question et de la recherche de sens au travers du droit.

Mais, toujours, le professeur de droit doit relever le défi d'éveiller les consciences, de faire naître les questionnements et d'aider chaque étudiant à trouver des réponses qui participeront à la construction de lui-même³.

³ Dans un article piquant de vérité mais également désillusionné, le Professeur et philosophe Jean-Fabien Spitz regrette notamment qu'il existe aujourd'hui une « misère intellectuelle » des étudiants, non par leur faute, mais parce que l'université ne leur « demande pas d'apprendre quoi que ce soit, puisque l'obsession unique [...] est qu'ils réussissent leurs examens et que les taux d'échecs en premier cycle régressent ». Au passage, il souligne aussi la « misère intellectuelle » des professeurs qui, à cause des réformes, des lourdeurs administratives sont « en butte à l'hostilité à peine dissimulée d'une bureaucratie d'aigris », et manquent cruellement de temps notamment pour se consacrer aux recherches nécessaires pour donner de la substance à leurs enseignements (J.-B. SPITZ, « Les trois misères de l'universitaire ordinaire », in *Université : la grande illusion* [JOURDE P. dir.], Paris, Esprit des péninsules, 2007, pp. 127 et 134).

SECTION 1. – La métamorphose du rôle de professeur d'université

Ces dernières années, le rôle du professeur d'université s'est métamorphosé. Jadis, le « professeur » avait pour mission de transmettre le « savoir ». Il était qualifié d'« intellectuel », au sens où ce mot désignerait un être qui entre dans les bibliothèques publiques même lorsqu'il ne pleut pas. À l'époque, l'information n'était pas aisément accessible ni facilement compréhensible. Le professeur d'université avait donc pour mandat de trouver voire de créer l'information, la traiter, la rendre intelligible et, ensuite, l'enseigner aux étudiants, tout cela avec l'aide de ses « assistants » qui, comme le nom l'indique, le secondaient et nourrissaient dans la foulée son rayonnement personnel. Il s'agissait ensuite, pour le professeur, de descendre dans un grand « auditoire » structuré en gradins, de monter sur l'« estrade », et de donner la « leçon », à des étudiants bien souvent tenus à distance, qui, de leur côté, oscillaient entre admiration et crainte. Ces derniers prenaient note des leçons, emmagasinaient ensuite le savoir et venaient l'exposer, dans sa version authentiquement conforme, au moment de l'examen.

Cette vision du professeur d'université est, aujourd'hui, dépassée. Du moins, il serait bon qu'elle le soit. Comme le disait Michel Serres en 2011 déjà, « à la génération précédente, un professeur de sciences à la Sorbonne transmettait presque 70 % de ce qu'il avait appris sur les mêmes bancs vingt ou trente ans plus tôt. Elèves et enseignants vivaient dans le même monde. Aujourd'hui, 80 % de ce qu'a appris ce professeur est obsolète. Et même pour les 20 % qui restent, le professeur n'est plus indispensable, car on peut tout savoir sans sortir de chez soi ! [...] Je ne mets plus les pieds en bibliothèque. L'université vit une crise terrible, car le savoir, accessible partout et immédiatement, n'a plus le même statut. Et donc les relations entre élèves et enseignants ont changé »⁴.

Le savoir a donc perdu le caractère précieux que lui conférait son caractère intimiste et ardu pour tout qui n'était pas un habitué des bibliothèques. Si bien qu'aujourd'hui, la mission du professeur d'université ne peut plus être exclusivement de communiquer ce savoir. Tout d'abord, il doit, « telle une boussole »⁵, guider les étudiants vers les informations

⁴ M. SERRES, « Petite Poucette, la génération mutante », *Libération*, septembre 2011.

⁵ Cette expression m'a été proposée par une étudiante, Olga Thiry, qui, lors de sa relecture du texte, a mis en évidence le fait que les étudiants ont besoin d'être aidés pour (re)trouver la bonne information. Elle soutient d'ailleurs que « l'exigence, la rigueur et la clarté qu'apportent le professeur et le monde universitaire constituent la bouée dans cet océan de savoir entaché de *fake-news* ».

fiables et à jour, parmi la myriade des éléments disponibles pour tous. Ensuite, son rôle est d'amener les étudiants, au départ de ces informations, à construire des raisonnements, des convictions et, *in fine*, une personnalité, avec authenticité, imagination, audace et créativité.

C'est d'ailleurs d'autant plus important aujourd'hui de familiariser les étudiants avec une autre démarche que celle du gavage de matières que, compte tenu notamment du développement des technologies, nous ne connaissons pas encore la majorité des métiers de demain⁶. Dans ce contexte, il importe que l'université forme des cerveaux qui auront le courage, la flexibilité et l'inventivité nécessaires pour faire évoluer les métiers actuels et les adapter aux enjeux de la société future. En ce sens, selon Edgar Morin, « la plus grande certitude [...] est celle de l'inéliminabilité d'incertitudes, non seulement dans l'action, mais dans la connaissance ». Il faut donc apprendre à « se préparer à un monde incertain » et, pour cela, « s'efforcer à bien penser », en pratiquant « une pensée qui s'évertue sans cesse à contextualiser et globaliser ses informations et ses connaissances, qui s'applique sans cesse à lutter contre l'erreur et le mensonge à soi-même »⁷.

Ainsi donc, pour les étudiants, le professeur d'université devient un « passager de leur avenir »⁸. Il les accompagne, fait un bout de chemin avec eux, côte à côte et non plus face à face. Dans notre ère numérique, cette démarche peut d'ailleurs être soutenue par des outils d'un genre nouveau, tels que des logiciels financés par les universités, permettant aux étudiants de participer au cours *via* leur smartphone et qui, loin de n'être qu'une « technologie gadget », aident le professeur à créer de la réactivité voire de l'interactivité auprès des étudiants, même dans de très grands auditoriums.

Dans ce contexte, il revient alors au professeur d'amener l'étudiant à se poser des questions au départ de situations réelles, de le guider vers les outils qui lui permettront de construire des réponses, pour, enfin, l'aider à bâtir son intelligence. Parce que, selon la très belle phrase d'Albert Jacquard, « apprendre, c'est développer en soi l'irrévérence, l'initiative, la liberté de l'esprit. C'est construire son intelligence »⁹.

⁶ Institut pour le futur et Dell, *Emerging technologies impact on society and work in, 2030*, 2017. Cette étude est accessible sur https://www.delltechnologies.com/content/dam/delltechnologies/assets/perspectives/2030/pdf/SR1940_IFTFforDellTechnologies_HumanMachine_070517_readerhigh-res.pdf.

⁷ E. MORIN, *La tête bien faite. Repenser la réforme. Réformer la pensée*, Paris, Seuil, 1999, pp. 61, 67 et 68.

⁸ D. FOEKINOS, *Deux sœurs*, Paris, Gallimard, 2019, p. 57.

⁹ A. JACQUARD, *L'équation du nénuphar*, Paris, Calmann-Lévy, 1988, 4^e de couverture.

Certes, en agissant de la sorte, le professeur se met davantage en danger et peut en ressentir un inconfort certain. Enseigner, c'est désormais prendre le risque d'être ébranlé par des questions et de ne pouvoir y apporter de réponse immédiate et univoque. Mais n'est-ce pas là un sage enseignement socratique fondamental, de savoir que l'on ne sait pas et que l'on va s'enrichir des questionnements d'autrui, même, et surtout, les plus naïfs ?

Si l'on tente de systématiser les choses, ce qui n'est guère aisé tant l'enseignement est nourri d'intuition et de talent pédagogique que les mots bien souvent édulcorent, le professeur d'université doit avoir à cœur, aujourd'hui, de stimuler les étudiants en leur posant des questions, plutôt que de prétendre leur apporter des réponses toutes faites.

Dans l'enseignement du droit, deux types de questions semblent essentiels : d'une part, que se passe-t-il dans la société qui touche aux enjeux fondamentaux du monde actuel, dont le vivre-ensemble et les principes de justice ? D'autre part, comment manier, voire bousculer, le droit afin qu'il réponde adéquatement à ces enjeux ?

Ce sont des questions qui, depuis de nombreuses années, sous-tendent l'enseignement et la démarche pédagogique de Jacques Fierens.

SECTION 2. – Que se passe-t-il dans la société ? L'université comme fenêtre sur le monde

L'université ne peut pas être fermée sur elle-même, isolée dans une tour d'ivoire. Elle doit représenter, pour l'étudiant, une fenêtre sur le monde, et il revient aux professeurs de l'ouvrir.

Puisqu'on ne donne pas à boire à un âne qui n'a pas soif, l'apprentissage suppose d'abord l'éveil et l'envie. Amener les étudiants à vivre avec un œil d'observateur critique et à réfléchir ensuite au départ de constats concrets permet de faire naître chez eux des questions ancrées dans le réel. Trouver la réponse à celles-ci devient alors un besoin et non plus une contrainte. L'envie d'apprendre naît d'elle-même.

C'est loin d'être un constat nouveau. En 1762 déjà, dans son traité « Émile ou de l'éducation », Jean-Jacques Rousseau plaidait pour une libération de l'élève par rapport à la pensée des autres, incitait à lui montrer le « comment » trouver la vérité plutôt que de lui apprendre une vérité. « Mettez les questions à sa portée, et laissez-les lui résoudre. Qu'il ne sache rien parce que vous le lui avez dit, mais parce qu'il l'a compris lui-même ; [...] si jamais vous substituez dans son esprit l'autorité à la raison, il ne

raisonnera plus ; il ne sera plus que le jouet de l'opinion des autres »¹⁰. À sa suite, plusieurs pédagogues ont mis en évidence le grand intérêt de ce que l'on appelle désormais les « méthodes actives d'apprentissage », parmi lesquels Jean Piaget qui, par sa théorie du constructivisme, leur a apporté sa caution scientifique¹¹.

Ce constat n'est pas neuf, mais a malheureusement été trop longtemps délaissé à l'université, au profit de l'accumulation passive de matières par l'étudiant et, dans les études de droit du moins, la résolution de cas pratiques qui n'étaient que des cas fictifs. Combien de fois cet éloignement de la réalité n'a-t-il pas suscité des réactions d'étudiants du type « mais pourquoi vous inventez une discrimination farfelue avec une histoire de bateau sur la Meuse qui ne serait pas accessible aux hommes, alors qu'il y a des vraies discriminations près de nous, par exemple le fait que certains kots sont exclusivement réservés aux filles ou que l'on refuse l'entrée en boîte de nuit à mon copain black ? On fait comment dans ces cas-là ? ». Et de là... l'émulation peut commencer. Quels faits ? Quelles règles ? Quels recours ? Un débat, des réflexions, et parfois même des étudiants qui, spontanément, envoient au professeur, après les heures de cours, des compléments d'information, des récits de leur vécu, suggérant que d'autres questions dans la lignée de celles-là soient creusées, partageant déjà leurs premières réflexions, dans un dialogue continu et mutuellement enrichissant.

Par ailleurs, on retient beaucoup plus facilement ce qui nous a ému, touché, remué. Des événements réels, qui soulèvent des injustices, marquent les mémoires. Dans les études de droit, ce vécu vient nourrir les concepts abstraits enseignés, et leur donne un sens.

« Souvenez-vous qu'en toutes choses vos leçons doivent être plus en actions qu'en discours ; car les enfants oublient aisément ce qu'ils ont dit et ce qu'on leur a dit, mais non pas ce qu'ils ont fait et ce qu'on leur a fait »¹². Jacques Fierens l'a très bien compris, en faisant vivre aux étudiants des situations concrètes qui les ont remués jusque dans leurs tripes. Parmi les étudiants de Jacques, certains ont ainsi fait le voyage à Auschwitz. D'autres ont créé une expo photo sur le thème de l'étranger, pour laquelle chaque étudiant avait été invité à faire trois photos

¹⁰ J.-J. ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Garnier, 1951, p. 186. Selon Marc Romainville, l'origine des méthodes actives remonte même au XVII^e siècle, grâce au philosophe et pédagogue tchèque Comenius, féru de ces méthodes. À ce sujet, voy. M. ROMAINVILLE, *L'art d'enseigner. Précis de didactique*, Bruxelles, Peter Lang, 2019, pp. 133 et s.

¹¹ Pour plus d'informations, voy. M. ROMAINVILLE, *L'art d'enseigner. Précis de didactique*, op. cit., pp. 134 et s.

¹² J.-J. ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation*, op. cit., p. 92.

touchant à celui qui est différent, immigrant, réfugié, isolé, inconnu, lointain, inhabituel, étrange. D'autres encore ont joué dans la pièce de théâtre Antigone de Jean Anouilh. D'autres enfin ont déclamé des poèmes sur le thème du racisme.

Ce sont autant de moments qui ont permis aux étudiants de prendre la mesure d'injustices qui, jusque-là, n'étaient peut-être que vaguement soupçonnées, et de ressentir le besoin impérieux de faire appel au droit pour les combattre, dans le désir d'œuvrer à faire du droit la loi du plus faible.

SECTION 3. – Comment répondre à ces enjeux fondamentaux ? L'imagination au-delà du savoir

L'étudiant, une fois imprégné de la réalité et peut-être ébranlé par celle-ci, aura probablement envie de mobiliser des outils qui lui permettront de trouver de l'apaisement dans l'existence de règles justes ou, au contraire, d'argumenter ses soulèvements à l'égard de règles injustes, pour les rendre plus concrètes et efficaces.

Il doit alors se servir de ses connaissances – la boîte à outils du juriste – mais, surtout, trouver un sens au droit, pour le mobiliser au mieux. Face à une situation problématique, existe-t-il une réponse juridique ? Si oui, celle-ci est-elle juste ?

Ces questions méritent d'être débattues et elles le sont souvent à l'invitation des étudiants. Tout comme un musicien ne peut se contenter de jouer les notes de la partition, un juriste ne peut se contenter d'appliquer la loi à la lettre. Car « derrière la réalité des règles, il y a la vérité des êtres »¹³.

Le professeur peut alors amener ses étudiants à remettre en question ce qui, peut-être jusque-là, apparaissait comme des évidences résignées. Il est en mesure de leur montrer que le droit peut être un puissant levier démocratique pour dénoncer les exclusions, les humiliations, les stigmatisations et se révolter contre elles. Utilisé à ces fins et de manière équilibrée, le droit peut, en effet, œuvrer à la construction d'une « société juste [...] ». Une société où la démocratie ne se réduit pas à une manière de gouverner, mais représente aussi une manière de vivre ensemble. Une société qui s'efforce de garantir à chacun les mêmes chances de réussite »¹⁴.

¹³ M. VERDUSSEN, « Deuils judiciaires. *In memoriam* Lauriane Visart », *J.T.*, 2016, p. 250.

¹⁴ *Ibid.*

À cet égard, Albert Jacquard, à qui un parent d'élève reprochait d'avoir « contaminé » son fils lors d'une conférence de sensibilisation à la cause des sans-abris, a eu cette réflexion très juste et très belle sur le droit et l'enseignement. « Le respect de la loi est toujours préférable, mais il est parfois nécessaire d'aider le législateur à le transformer, ou à l'interpréter dans un sens plus favorable aux personnes défavorisées [...]. Nous avons la chance de vivre dans une démocratie. La faire vivre, c'est s'exprimer par la parole ou par des actes. En y encourageant mes interlocuteurs scolaires, il me semble jouer mon rôle de citoyen »¹⁵.

Conclusion

Le droit protège-t-il le fort ou le faible ? La réponse à cette question varie, notamment au gré de certaines évolutions qui menacent le vivre ensemble, la solidarité, les principes de justice. Dans ce contexte, il importe que chaque juriste, présent et en devenir, ait constamment à l'esprit cette interrogation fondamentale et trouve les outils qui lui permettent de construire, en tout temps, une réponse juste.

Le professeur d'université peut-il jouer un rôle à cet égard ? Je pense que oui, en fonction de ce qu'il transmet aux étudiants, à l'heure où, grâce à la diffusion du savoir à tout moment et en tout lieu, le professeur a la chance de ne plus voir son rôle réduit exclusivement à celui de « passeur de savoir ».

Finalement alors, que transmet-on comme enseignant ?

Des convictions, des utopies, une passion, un engouement, une curiosité, une sensibilité, un franc parler, une audace... des doutes. On essaie d'emmener l'auditoire dans une émulation de pensée(s) qui ne recule pas devant la remise en cause des évidences, une démarche critique qui ose bousculer ce que, de manière résignée, craintive, ou paresseuse, l'on pensait acquis. On espère, alors, convaincre les futurs juristes que le droit peut, de manière réfléchi et équilibrée, être un puissant outil fondateur de soulèvements démocratiques constructifs pour l'ensemble de la société.

Dans le même temps, on tente de nourrir une humanité et une empathie dans un monde qui en manque de plus en plus. Michel Serres disait très justement : « J'ai compris avec le temps, en quarante ans d'enseignement,

¹⁵ A. JACQUARD, *L'équation du nénuphar*, op. cit., p. 146.

qu'on ne transmet pas quelque chose, mais soi. C'est le seul conseil que je suis en mesure de donner à mes successeurs et même aux parents : soyez vous-mêmes ! Mais ce n'est pas facile d'être soi-même »¹⁶.

L'authenticité des convictions et le don de soi. L'étudiant y sera sensible car, de même qu'il apprend ce qu'on lui enseigne, il apprend également *de la manière* dont on le lui enseigne. En se dévoilant face à l'étudiant et en se consacrant à lui, en partageant ses idées et ses espoirs, tout en faisant preuve de bonté, de modestie, d'entraide, l'on peut espérer contribuer à former les adultes de demain, qui, à leur tour, se montreront authentiques, non conformistes, généreux, humains, altruistes et œuvreront à la construction d'un monde plus équitable.

Que le droit protège le fort ou le faible, il reste à nourrir le vif espoir qu'un enseignement riche d'humanité, d'authenticité et de courage amène nos étudiants devenus juristes à identifier, dénoncer et corriger, tant que faire se peut, les injustices qu'ils croiseront dans leurs lendemains pleins de promesses.

¹⁶ M. SERRES, « Petite Poucette, la génération mutante », *op. cit.*